



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

Nous, associations environnementales Les Flamants roses du Trébon, Agir pour la Crau, Ligue de défense des Alpilles, Nacicca et France Nature Environnement 13, ainsi que Changeons d'avenir, avec le plein soutien de Nature Comminges, l'association œuvrant dans le même sens pour l'usine sœur Fibre Excellence Saint-Gaudens, confrontée à des problèmes similaires, et de l'Ecology Action Centre (Nouvelle-Écosse, Canada : voir ci-dessous)

**TENONS À APPORTER UN ÉCLAIRAGE (TRÈS) CRITIQUE
SUR LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

ÉMIS PAR FIBRE EXCELLENCE PROVENCE le 15 décembre 2021

À LA REPRISE D'ACTIVITÉ QUI A SUIVI LE GRAND ARRÊT DE MAINTENANCE

(en annexe ci-après, le texte dudit communiqué de presse, avec nos commentaires)

En résumé : **Un texte vide**, simple effet d'annonce sans tenants ni aboutissants techniques ni financiers, qui a pour but de rassurer, sur fond d'autosatisfaction.

Où l'on se rengorge d'un grand arrêt « réussi », alors que les 3 semaines de grand arrêt, prévues depuis longtemps, ont en réalité fait suite à 5 semaines d'une panne non réparable avec les habituels procédés de rafistolage, et que le démarrage a été quelque peu hoquetant – nouveau témoignage de l'état matériel pitoyable de l'usine.

Où sont énumérées des actions invérifiables et assésés des chiffres mirifiques tout aussi invérifiables – et pour ceux que nous pouvons vérifier, pour le moins suspects.

Où est avancé un beau **plan quadriennal d'investissements, sans détails ni garanties, qui n'est en rien inscrit au jugement d'auto-rachat** (tribunal de Toulouse, 22 juillet 2021) – les 180 millions d'euros annoncés recouvrant à l'évidence, outre les investissements, le fonctionnement et l'entretien. **Nous en demandons le détail...**

Où n'est, en revanche, **pas mentionné le moratoire environnemental de deux ans qui, lui, est bel et bien inscrit dans le jugement de Toulouse (mais n'est détaillé nulle part ; nous en demandons aussi communication)**, ce qui n'empêche pas le CP de mentionner l'ambition d'atteindre « les meilleurs standards environnementaux ».

Nous avons, depuis de nombreuses années, systématiquement été confrontés, de la part de cet industriel, à des déclarations d'intention en contradiction avec la réalité et/ou non suivies d'effet. Et nous ne sommes pas les seuls : **nous partageons cette expérience avec les riverains de Fibre Excellence St-Gaudens (Nature-Comminges et FNE Midi-Pyrénées viennent de déposer une**

plainte et un recours en justice¹). Mais également avec l'État de Nouvelle-Écosse au Canada (l'usine du comté de Pictou – Paper Excellence en détient six autres au Canada), **qui vit une situation dramatique du fait de l'ampleur de la pollution engendrée et de l'agressivité de l'industriel**, qui n'hésite pas à attaquer l'État autrement plus féroce que FET ne l'a fait avec notre Agence de l'eau, laquelle a perdu un procès intenté contre elle et en a été réduite à négocier (au détriment des collectivités, acteurs économiques et agricoles censés bénéficier du fruit des redevances versées par les pollueurs des eaux fluviales). Nous pouvons entrevoir notre avenir dans le miroir tendu par **l'usine sœur canadienne dont le vice-directeur, Jean-François Guillot, est également le directeur de Fibre Excellence Provence...**

Il est vrai qu'une campagne de communication coûte bien moins cher que réaliser les travaux nécessaires ; une bonne communication proactive permet entre autres de gagner du temps en endormant les défiances. **Gagner du temps a toujours été la stratégie de l'industriel**. Elle a fort bien marché, avec les recours successifs en exonération de la taxe sur l'eau, ainsi qu'au procès de Tarascon, où les perpétuelles demandes de délais pour l'application des arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont créé une des deux failles juridiques où la défense de l'usine s'est engouffrée.

Il est cependant un point sur lequel nous croyons FEP sur parole, lorsqu'il est dit dans le CP que l'usine va à présent « se concentrer sur la dynamique de production » : c'est en effet là son seul et unique **objectif, pousser l'usine au maximum pour rattraper le temps perdu, malgré l'état inquiétant de l'outil**. Les riverains immédiats témoignent de l'emballement du rythme de production depuis la reprise, qui est tout à fait inédit, assorti d'un niveau de bruit jamais atteint.

En conclusion, nous invitons à méditer la surprenante déclaration de J.-F. Guillot dans le communiqué de presse où, en octobre 2021, il demandait 100 millions de dollars à l'État de Nouvelle-Écosse pour manque à gagner après avoir été contraint à fermer l'usine de Pictou du fait de son incapacité à se mettre aux normes malgré les délais accordés, et bien que 100 autres millions de dollars de subventions aient été précédemment accordés au fil des ans par l'État à l'usine : « Cette action en justice confirme notre volonté de parvenir à un accord mutuel qui soit juste pour les contribuables. [...] La réinjection des fonds profiterait aux Néo-Écossais de toute la province pendant la phase de transformation et les opérations, et fournirait une solution économiquement viable pour la mise en œuvre de la foresterie écologique². » Bref, les citoyens sont invités à être heureux d'être attaqués et ponctionnés, et à nouveau pollués si Paper Excellence obtient la réouverture de l'usine. L'action judiciaire est toujours en cours à cette date...

On comprendra aisément pourquoi nous n'avons plus aucune confiance dans les assertions de FEP, que nous ne considérons pas comme sérieuses. Désormais, il va falloir que l'industriel présente des faits, et des preuves de ce qu'il avance.

¹ Plainte pour non-conformité d'installation classée Seveso ; recours en annulation du dernier arrêté préfectoral en tant qu'il ne fixe pas de valeur limite de CO₂, ni de prescriptions supplémentaires en matière de rejet de H₂S (<https://www.fne-midipyrenees.fr/actions-juridiques-2021/>). Voir <https://www.fne-midipyrenees.fr/2021/12/15/usine-de-pate-a-papier-fibre-excellence-a-saint-gaudens-nous-demandons-au-tribunal-dencadrer-ses-emissions-atmospheriques-31/>

² In Joan Baxter, article du 20/10/21, <https://www.halifaxexaminer.ca/featured/northern-pulp-is-demanding-more-than-100-million-from-the-province/>, que nous vous engageons à lire. Voir aussi, précédemment : 17/12/21 : <https://www.halifaxexaminer.ca/featured/northern-pulp-mill-plans-best-in-class-or-best-in-bs/> et 20/12/21 : <https://www.halifaxexaminer.ca/environment/the-pictou-mill-fleecing-nova-scotia-for-53-years-and-counting/>

ANNEXE :
PETITE EXPLICATION DE TEXTE
EN NOIR, LE COMMUNIQUÉ DE FEP
EN VERT, NOS COMMENTAIRES

Communiqué de presse

Tarascon, le 15 décembre 2021

La production redémarre à l'usine Fibre Excellence Provence
après un grand arrêt de maintenance et de modernisation réussi

Si la modernisation a été réussie, on s'attend à voir se profiler un outil industriel qui utilise les meilleures techniques disponibles en 2021 pour réaliser son produit et ne pas émettre de rejets (ou, *a minima*, respecter les seuils réglementaires). À l'évidence, à lire la suite du communiqué, il n'en est rien.

Bien que les équipements sous pression fassent l'objet de contrôle régulier, il serait pourtant, en effet, plus que temps de les moderniser. N'oublions pas qu'ils ont été fabriqués entre 1977 et 1980, et fonctionnent depuis 1981.

Fibre Excellence Provence a progressivement redémarré depuis la semaine dernière, après un grand arrêt d'ampleur inédite dédié à la maintenance et à la modernisation de l'usine.

« Grand arrêt d'ampleur inédite » jette un voile pudique sur la réalité : le grand arrêt était bien prévu pour trois semaines en novembre-décembre. Mais l'usine a été arrêtée le 6 octobre pour une panne plus importante que les nombreuses autres qui l'avaient précédée, et la direction a décidé de ne pas la redémarrer avant le grand arrêt (et pour qu'elle prenne cette décision, il fallait que la situation fût sérieuse, vu que l'usine avance perdre 150 000 € par jour de non-production qui n'a pas été programmé - chiffre au demeurant sujet à caution, comme les autres).

Rien n'était donc prévu pour effectuer des travaux durant cette période, présentée dans la presse comme une « avance » du grand arrêt - ce genre de travaux ne s'improvise pas, faisant appel (sauf à la marge, pour des travaux de moindre ampleur) à des professionnels hautement spécialisés et réservés longtemps à l'avance.

Notons qu'il n'y avait pas eu en 2020, pour la première fois de toute l'histoire de l'usine, de grand arrêt : l'usine y avait renoncé alors qu'elle était en plein conflit social et sur fond du

procès de Tarascon – et sans doute aussi pour minorer les dépenses vis-à-vis de l'actionnaire récalcitrant.

Plus de 10 millions d'euros d'investissements et plus d'un millier d'intervenants mobilisés

Au total, plus de 10 millions d'euros d'investissements et un millier d'intervenants ont été mobilisés pour ce chantier, étape importante d'un plan de modernisation prévoyant des investissements à hauteur de 180 millions d'euros sur quatre ans.

Nous ne disposons bien sûr pas du détail de ces 10 M€ et de ce chiffre rond d'un millier d'intervenants ? La communication de l'usine restant ici, comme par la suite, dans le vague, les chiffres assésés ne peuvent jamais être vérifiés.

« Étape importante d'un plan de modernisation » : 10 M€ sur 180 M€ = 5,5% (alors que l'investissement, pour atteindre 180 M€ sur quatre ans, devrait être de 25 %) : est-ce bien là une réussite ?

Nous n'avons jamais eu de programme détaillé pour ces 180 M€ sur quatre ans avancés désormais à chaque communication de l'usine (mais qui n'apparaissent nullement dans le jugement de Toulouse, où ne figure qu'une somme de 20 M€ ramenée à 10 M€ par un montage avec un partenaire financier).

Il nous apparaît évident que se trouve mêlé dans cette somme, depuis l'origine de l'apparition de ces 180 M€, investissements, fonctionnement et entretien.

L'usine poursuit le déploiement d'une stratégie industrielle ambitieuse, pour retrouver des résultats positifs et atteindre les meilleurs standards industriels et environnementaux.

Très bien pour les meilleurs standards³, mais 1) c'est en effet une simple *ambition* qui est ici proposée 2) il faudrait déjà que soient simplement respectées les lois et les normes 3) quand l'industriel compte-t-il atteindre ces meilleurs standards ? Après le moratoire sur les règles environnementales de deux ans inscrit dans le jugement de Toulouse, mais dont à ce jour nous n'avons pu obtenir communication ?

Notons que c'est le seul moment, dans ce CP, qu'est prononcé le terme « environnement » : celui-ci, promu au rang d'ambition, risque fort de demeurer sur ce registre de pur élément de langage.

Pour rappel, l'Agence de l'eau, dont l'une des missions essentielles est la réduction des pollutions et la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques, a déjà accepté en 2018

³ Voir l'article du *Halifax Examiner* du 17/12/21 dont le lien est donné dans la note 2 de la seconde page de notre communiqué de presse : le « *best-in-class* » est devenu un mantra de Paper Excellence...

une remise 8,6 millions d'euros (50 % de la taxe due) à condition que l'usine ne pollue plus ; ce qui n'est à ce jour pas le cas.

Elle a de plus dû faire une croix sur une somme peu près équivalente dans les années suivantes, à coups de reports de paiements successifs finissant par aboutir à l'effacement de la dette restante à la faveur de l'auto-reprise de l'été dernier.

La réussite de cet arrêt démontre notre détermination à moderniser un outil auquel nous sommes attachés et notre capacité à délivrer notre plan d'investissement.

Nous demandons communication de ce plan d'investissement pour savoir ce qui est exactement mis sous « modernisation » ; le verbe « délivrer » est bien curieux, que signifie-t-il ? « concevoir » ? nous préférons « mettre en œuvre » – et « communiquer ».

C'est le produit d'un travail très important des équipes et je tiens à les en remercier », déclare Roger Girard, Directeur de l'usine Fibre Excellence Provence.

Ils ont été remerciés au sens propre et au sens figuré : purge des anciens, baisse des rémunérations, modification des organisations de travail...

Et quid des représentants du personnel qui ont été mis en sourdine par la direction ?

Entre la diminution du nombre de salariés présentée par l'industriel comme une des conditions suspensives pour son auto-rachat, les départs organisés dans le cadre d'une réitération du plan amiante et les départs volontaires de pas mal d'autres suffisamment qualifiés pour retrouver facilement du travail (dans les deux cas, du personnel ancien et d'expérience, qui connaissait bien cette usine Seveso à bout de souffle et savait « bricoler », comme il se doit dans ce genre de situation), suivis de nouvelles embauches (mais pas au même niveau de salaire...), il est très difficile de se retrouver, et de connaître le nombre de personnels restants. La seule chose sûre est la fuite des compétences *sui generis* de ceux qui savaient « faire avec », alarmante dans le contexte.

Aux côtés des entreprises partenaires **(FET pourtant laissé une belle ardoise M€ à ses bien-aimées entreprises partenaires lorsque la procédure de reprise a effacé ses dettes, ainsi qu'on peut le voir dans les attendus du jugement de Toulouse : avant d'« irriguer l'économie locale », ainsi que cela sera développé dans la dernière partie de ce communiqué, il conviendrait de ne pas faire perdre d'argent aux partenaires locaux en n'honorant pas leurs factures !)**, les collaborateurs ont procédé à de nombreuses inspections et travaux ainsi qu'aux remplacements préventifs de pièces et équipements, pour améliorer la sécurité de production et des personnes sur le site.

Des opérations de modernisation et de maintenance pour renforcer la sécurité et l'efficacité de l'usine

Merci à FEP de penser enfin à la sécurité après avoir pratiquement explosé en mai 2021 et subi moult arrêts à la suite de pannes réitérées en septembre et octobre 2021.

Ses équipements vieillissants et obsolètes datant de plus de quarante ans sont tombés régulièrement en panne au cours de l'année qui vient de s'achever ; et cependant la préfecture a autorisé, le 9 août 2021 (arrêté préfectoral n° D-SPR-UCIM-2021-04), un report des échéances d'inspections ou de requalifications périodiques de 16 équipements sous pression (avec contrôles nécessaires pour vérifier que ces équipements sous pression sont en bon état et fonctionnent correctement, c'est-à-dire avec les outils de sécurité prévus : cf trois § plus bas).

Comment croire que les derniers contrôles de 2017 et 2019 n'ont relevé aucune anomalie sur des équipements obsolètes tombant régulièrement en panne, gérés par un industriel qui n'a soi-disant pas les moyens financiers d'entretenir une usine vétuste ? (Mais qui a ceux nécessaires pour racheter tout récemment, pour des milliards de dollars, des usines rutilantes sur le continent américain : Domtar au Canada, Eldorado Brasil Cellulose au Brésil.)

Nous espérons que tous ces contrôles repoussés ont bien été réalisés avant le redémarrage de l'usine et transmis à la Dreal pour analyse et validation.

Un détail au passage : un rapport d'inspection de la Dreal, qui a donné lieu à un arrêté d'urgence pris le 14 février 2020, a démontré que Fibre Excellence avait modifié son processus et délibérément bloqué en position ouverte deux systèmes de sécurité d'un des équipements sous pression, ce qui a entraîné une augmentation de ses rejets.

Dès le 24 février 2021, Fibre Excellence a demandé le report de ces vérifications d'équipements sous pression, alors que, quelques jours après, le 31 mars 2021, le tribunal de Tarascon condamnait l'usine pour utilisation non conforme d'un appareil sous pression réglementé. Comment, d'un côté, peut-on autoriser à ne pas faire de contrôles et, de l'autre, condamner l'industriel pour utilisation non conforme du même équipement sous pression ? Et les accidents et pannes de mai 2021, septembre et octobre 2021 ont encore démontré les limites de ces outils hors d'âge.

Comme prévu, les équipes ont ainsi réalisé plus de 500 opérations, dont la réfection complète de la sole de la chaudière, son inspection et sa requalification, ainsi que la rénovation des économiseurs.

Là encore, n'ayant pas connaissance du détail de ces 500 opérations, nous sommes fondés à suspecter ce beau chiffre rond. Comme les 3 000, ou 10 000 selon les périodes et les plumes, emplois induits par FEP...

Encore heureux qu'il y ait eu réfection de la sole de la chaudière, équipement hautement sensible, et « requalification » (*i.e.* réépreuve pour vérifier qu'il n'y a pas de fuite ni de risque) ! Cette chaudière à liqueur noire a quarante ans, est amortie depuis vingt, et ne fait depuis lors

que poser des problèmes de plus en plus alarmants : c'est toute la chaudière qu'il faudrait changer. Au minimum 50 M€. Une nouvelle contribution de l'État français, peut-être ?

Quant à la « rénovation » des économiseurs (c'est en effet un autre élément important dans le processus : de gros tuyaux qui préchauffent l'eau, et qui, s'il y a une fuite importante, peuvent libérer des quantités d'eau énormes, avec le risque, si elles arrivent en contact avec le salin de la sole de la chaudière, de provoquer une très grosse explosion), il est là encore difficile de savoir ce qui est mis sous le terme de « rénovation ».

Le lessiveur, équipement important pour le processus d'extraction de la cellulose du bois, a fait l'objet d'un nettoyage complet, d'inspections, de travaux, et d'une requalification.

Le nettoyage d'un équipement et son inspection sont-ils des opérations exceptionnelles ?

Bref, on nettoie, on inspecte, on travaille, on requalifie ; on empêche une sole de fuir, un économiseur d'éclater... Nous ne voyons pas forcément là la modernisation annoncée par l'industriel, encore moins la mise aux normes environnementales qui s'imposerait.

Cet arrêt permet entre autres de préparer l'installation de la nouvelle turbine Biowatt sur le site, programmée d'ici fin 2022. Les nombreuses opérations programmées se sont bien déroulées, permettant un redémarrage progressif de l'usine depuis la semaine dernière.

Il y a eu en fait nombre d'incidents lors des redémarrages successifs, avec apparition de défauts majeurs. (Et ce sont à chaque fois 300 000 litres de fuel lourd – soit 10 camions citernes – qui sont nécessaires pour redémarrer, avec la pollution atmosphérique qui va avec.) Nous aimerions bien en avoir la liste secteur par secteur.

Lundi 20 décembre dernier, il y avait encore une panne, l'usine s'est arrêtée net. Mardi 21, panne d'électricité. Mardi 4 janvier 2022, nouvelle panne et arrêt de la fabrication... En fait, il ne se passe quasiment plus une semaine sans que l'usine s'arrête de produire, et les camions chargés de fuel – venant désormais d'Espagne (les pétroliers français, échaudés par l'abandon de créance imposé du fait de l'auto-rachat, ne voudraient-ils plus travailler avec FEP ?) – se succèdent en un ballet bien réglé. 1 500 km aller-retour, un beau bilan carbone.

Sans parler des moments, comme cela est arrivé début janvier, où il n'y a plus assez de liqueur noire pour alimenter la turbine produisant de l'électricité et où on la fait marcher en brûlant du fuel lourd au rythme de 8 m³ par heure...

Les financeurs de ce projet ont-ils conscience que l'état de la chaudière, des évaporateurs, etc., ne permet pas forcément d'y adjoindre la nouvelle turbine Biowatt, plus puissante que la précédente, dans de bonnes conditions ? Quoi qu'il en soit, FEP va utiliser de l'argent public pour financer cette opération.

Et quant au côté « vert » d'une telle turbine... cela fera l'objet d'un autre communiqué.

Des moyens conséquents irriguant l'économie locale avec des partenaires experts de proximité

Chaque année, l'usine injecte environ 100 millions d'euros dans l'économie locale. Le budget engagé pour le Grand Arrêt a un effet d'entraînement additionnel considérable pour l'économie locale: plus de 150 entreprises partenaires aux métiers pointus, comme la mécanique, l'électricité, l'instrumentation, la chaudronnerie, ou encore le génie civil, ont été mobilisées. 85% du budget engagé a ainsi bénéficié à des entreprises françaises, dont près de 6 millions d'euros pour des entreprises basées en PACA. Avec environ un millier d'intervenants extérieurs présents sur le site au cours de plusieurs semaines, ces travaux ont été une source de revenus supplémentaires pour les commerçants locaux.

Le terme « injecter », bien mal (ou soigneusement) choisi, amène à penser, à une lecture rapide, que c'est l'usine qui dépense tous les ans ces 100 M€. On comprend ensuite qu'on mélange le coût du grand arrêt et les retombées économiques. Et là encore, on se demande bien comment on a abouti à ce beau chiffre rond de 100 M€, qui semble carrément hors de proportion...

Quant au volet « budget du grand arrêt » : à ce que nous en pouvons savoir, les grosses interventions ont plutôt été faites par des entreprises étrangères spécialisées (Pologne et Nord de l'Europe). Il serait utile d'avoir la liste de ces intervenants, leur localisation, le type d'intervention qu'ils ont effectué, l'effectif déployé, le montant de leur prestation...

Vu de Sirius, ce sont ces grosses interventions qui ont coûté cher – sûrement plus que 15 % du budget –, pas les petits soudeurs du coin...

Dans son exercice de « com », l'usine n'allait pas manquer le couplet « local », quelle que soit la réalité de son ampleur réelle. Mais il faudra un jour se pencher sérieusement sur tous les emplois que cette usine, qui a jeté un voile de puanteur sur une ville au riche patrimoine immobilier et historique, et dont l'image et la prospérité n'ont cessé de se dégrader au fil des décennies, a tués dans l'œuf...

Fibre Excellence Provence remercie ses collaborateurs et les salariés des entreprises extérieures de prestation qui se sont succédé sur le site pour leur mobilisation pendant cet événement, ainsi que les partenaires et fournisseurs qui se sont adaptés à cette période d'arrêt de la production.

« Qui se sont adaptés... » : aveu que l'arrêt, pour sa plus grande partie, n'était pas programmé.

L'usine va à présent, dans un contexte de marché positif, se concentrer sur la dynamique de production tout en commençant dès à présent à préparer les prochaines séquences de maintenance.

Se concentrer sur la dynamique de production ? Il serait au contraire temps de changer cette stratégie exclusive qui est celle de FET/FEP depuis de nombreuses années, et penser à se conformer à la loi, aux arrêtés préfectoraux d'autorisation et aux règles environnementales !

Qu'en est-il de l'arrêté du 20 août 2020 fixant les dates d'échéances pour la mise en œuvre de son plan d'action odeurs afin de diminuer ces rejets et de respecter les seuils réglementaires ? Trois phases devaient être réalisées avec des dates d'échéance du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021. L'article 1 de cet arrêté a-t-il été respecté ?

Qu'en est-il des engagements de l'industriel retranscrits dans le communiqué de presse du CSS du 26 juillet 2019 (bruits, odeurs, rejets dans le Rhône, suivi de la qualité de l'air par l'Apave tous les quinze jours, mises aux normes) ?

Nous étions censés avoir rendez-vous pour un prochain CSS sur FEP au premier trimestre 2022, le dernier datant de 2019 alors qu'il est supposé se tenir tous les ans. Mais aux dernières nouvelles, il est repoussé *sine die* par la préfecture, cette date étant jugée prématurée, FEP étant en phase de réorganisation... Chanson connue, qui pourrait bien nous mener jusqu'en 2023 (ce qui aboutirait à un moratoire de deux ans *de facto*...), selon l'éternelle tactique dilatoire depuis toujours mise en œuvre par FEP – s'il n'y est pas mis bon ordre par l'État.

Se concentrer sur la dynamique de production ? Sans doute en poussant l'usine au maximum pour rattraper le retard du mois d'arrêt non prévu : l'usine a désormais le droit de produire 750 tonnes/jour lissées sur un mois, avec un maximum de 900 tonnes sur la journée. Les riverains proches sont, en fin d'année 2021 et début d'année 2022, effarés de l'emballement frénétique de l'usine, avec un rythme de production inédit et un niveau de bruit jamais atteint, et ce de jour comme de nuit.

Est-il bien prudent de viser ces tonnages avec l'outil tel qu'il est ? Autant vouloir gagner le Paris-Dakar 2022 avec une Renault 5 des années 1980. Mais les enjeux, en termes de sécurité, et pour les ouvriers, et pour les populations sous le vent en cas d'explosion, sont tout autres...

Petite remarque concernant le raisonnement économique de l'industriel :

- **Le prix de revient économique** : un industriel responsable doit intégrer dans son prix de revient l'amortissement réel de l'outil. Normalement, cela se situe autour de 20 ans maximum pour ce type d'activité ultra-capitalistique. À l'issue de ces 20 ans d'exploitation, l'outil étant amorti, l'industriel doit réinjecter ces sommes dans le renouvellement de celui-ci, pour peu qu'il ait l'ambition de garder cet outil en état et compétitif. Hors maintenance préventive.
- Maintenant, imaginons que le montant du mobilier de ce site soit de nos jours de 1 milliard d'euros (estimation avancée par un des anciens directeurs de l'usine). 1 milliard sur 20 ans = 50 millions d'euros par an. C'est la somme qui aurait dû être engagée tous les ans par l'industriel à partir de N+20, soit à partir de 2001 puisque le site a démarré en 1981.
- C'est bien pourquoi le premier changement d'actionnaire a eu lieu en 2001. Depuis, c'est la logique financière qui a prévalu.
- Un industriel responsable raisonne toujours en prix de revient économique ; en revanche, un financier cherche à activer tous les leviers lui permettant d'améliorer sa rentabilité à court terme.
- Si le renouvellement de l'outil est négligé, l'industriel augmente fortement sa marge mais dégrade son outil et se retrouve assez rapidement à un point de non-retour puisqu'il doit rattraper le retard en plus des échéances normales. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. Les 180 M€ sur quatre ans annoncés n'ont rien d'exceptionnel, ils pourraient suffire dans le cadre d'un programme d'entretien régulier n'ayant pas pris de retard. Mais, en l'occurrence, c'est loin d'être suffisant pour remettre ce

site sur le droit chemin, et l'industriel le sait. C'est pour cela qu'il fait tout pour reculer l'échéance et n'engage que de petits montants (10 M€ en 2021), tout en nous endormant en parallèle avec de bonnes intentions (les 180 M€ sur quatre ans)...

- C'est un raisonnement purement financier, ce n'est pas le comportement d'un industriel responsable qui se projette dans le futur.

En résumé, la communication de l'usine n'est qu'un écran de fumée. Le site ne sera jamais remis à niveau car il faudrait tout refaire. Tout le monde doit en avoir conscience.

Contact presse : 06 18 19 38 49